

La problématique de la construction du couple chez les mères célibataires

Yamina RAHOU⁽¹⁾

Introduction

Notre travail de recherche aborde la question des représentations et des pratiques sociales relatives à la notion de couple et du mariage chez les mères célibataires. Il tend à traiter les modalités de la formation de la relation à deux, les stratégies de mises en couple (choix des partenaires, lieux de rencontres), chez cette catégorie stigmatisée. Leur stigmatisation réside dans le fait que leurs situations révèlent une sexualité qui s'est exercée en dehors du cadre licite prescrit par les normes sociales et hôte le voile à une grossesse hors mariage qui compromet l'un des fondements de la constitution d'une famille, en l'occurrence la filiation légitime.

Problématique

Les transformations socioéconomiques des dernières décennies survenues dans la société algérienne ont induit des mutations importantes au sein des structures familiales notamment au niveau de la configuration des familles et au niveau des pratiques sociales régissant la formation du lien conjugal. On assiste à une longue transition faite d'une dynamique de différenciations sociologiques par lesquelles coexistent désormais en confrontation plusieurs modes de familles (*conjugal, monoparental, élargi, complexe, recomposé...*) *qui ont des effets sur les relations hommes femmes et le statut réel des femmes*

⁽¹⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

dans la société)¹. La scolarisation et la formation massive des femmes et leur insertion dans l'activité économique ont beaucoup contribué à l'émergence de nouvelles aspirations, en matière de modes d'entrée en couple et de réalisation du projet matrimonial.

Selon Courbage, *du mouvement historique menant de l'alphabétisation à la baisse de la fécondité révèle une évolution autonome des mentalités*². Les effets de ces mutations, l'autonomie des mentalités influent la perception de la vie à deux et emmène à l'émergence de nouvelles attitudes et comportements qui participent à la construction du lien conjugal.

*Ces nouveaux comportements se distinguent par une prégnance de la hiérarchisation des projets de vie*³. Chez les femmes le projet matrimonial se trouve articulée à la réalisation du projet professionnel ou des études. Ces derniers constituent des éléments importants dans la négociation d'un meilleur statut dans le couple chez les jeunes filles particulièrement chez les plus instruites. Elles font de leurs compétences professionnelles et de leur savoir des atouts et des ressources dans la fabrication et la définition de leurs relations maritales.

Les changements affectant les structures familiales sont relevés par les diverses études menées ces dernières années et soulignent l'existence de différents types de familles (Hadj Ali (D.E). Lebsari 2006)⁴ et modèles conjugaux (Adel 1990)⁵.

¹ Bedidi, Zahia et Saadi, Nouredine, « Algérie : femmes et familles entre droit et réalités » article paru en espagnol en liaison avec la casa arabe 2009 in http://www.ined.fr/fichier/t_recherche/NoteDetSimple2010/54510.pdf

² Courbage, Youcef et Todd, Emmanuel (2007), *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, éd du Seuil, p.7.

³ Merabet, Imen (2005), « Université et développement : les étudiantes et leur projets d'avenir » in *insaniyat, premières recherches*, n° 29/30, juillet- décembre.

⁴ Hadj, Ali et Lebsari, Ouardia (2006), « la famille Algérienne Les sources démographiques : limites et potentialités » Alger, document in www.cread-dz.com/cread/media/faf.fr.pdf

⁵ Adel, Faouzi (1990), *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, thèse de Doctorat d'état de sociologie, Université Paris V.

Elles montrent une prédominance du couple conjugal de type nucléaire et l'existence du sentiment amoureux comme base de constitution du couple (Adel 1990). Ces transformations repèrent une évolution dans les caractéristiques de la nuptialité, et tendent vers « *la fin du mariage traditionnel* »⁶ et l'accroissement du célibat, dû au recul de l'âge moyen au mariage. Ce dernier est passé respectivement de 18 ans en 1966 à 27,6 ans en 1998 et à 29,9 ans en 2004 pour les femmes et de 23,8 ans et 30 ans à 33 ans pour les hommes⁷. En 2008, selon le dernier recensement général de la population, il est de 29,3 ans⁸.

En plus de la prépondérance du recul de l'âge nuptial un autre phénomène important est enregistré : l'apparition du phénomène du célibat définitif⁹ qui touche les femmes célibataires de 50 ans¹⁰. Ces dernières représentaient 1,4 % en 1987, elles passaient à 2,53%, en 1998 et en 2008, les résultats du RGPH nous donnent un taux de 2,39 %.

Un fait mérite d'être souligné : parmi les femmes célibataires âgées de 50 ans, grand nombre d'entre elles sont des universitaires et des diplômées et pour une grande majorité de ces jeunes, cette montée du célibat trouve son explication dans la crise du logement et les difficultés dues à l'emploi¹¹. Ce qui signifie qu'un grand nombre d'entre elles vivent une situation de contrainte et un célibat subi, malgré elles.

⁶ Kateb, Kamel (2001), « *Fin du mariage traditionnel en Algérie, (1876-1998), Une exigence d'égalité des sexes* », Préface d'Hervé Le Bras, Paris, éditions Bouchène, p.120.

⁷ Sources de l'office national des statistiques (ONS)

⁸ Source collection statistique N°142 ONS décembre 2008

⁹ Analyse et prospective : *mutations des structures familiales*, in la revue du CENEAP, N°27, 2003.

¹⁰ Le célibat définitif selon l'ONS concerne les femmes qui ont 49 ans qui arrive à terme l'âge biologique la fécondité.

¹¹ Olivia Marsaud écrit : « *Les jeunes Algériens se marient moins et plus âgés. Alger compterait à elle seule 800 000 célibataires. Crise du logement, et donc promiscuité, chômage, et donc manque de moyens, sont autant de barrières à une vie de couple unie par les liens du mariage....* » in www.afrik.com/article6434.html

Le mariage comme institution la plus valorisée qui structure la vie à deux ne semble pas échapper à ces mutations notamment au niveau des modes de choix du conjoint. Si le sociologue Adel évoquait l'existence d'un marché matrimonial perturbé en raison de l'ambition des jeunes gens et des jeunes filles à s'émanciper des pesanteurs des traditions de la famille en procédant au libre choix du conjoint et au désir de décohabitation avec les parents : peut-on parler actuellement au regard des difficultés à réaliser le projet marital, de crise du marché matrimonial même si les dernières statistiques connaissent une remontée du taux des mariages à la faveur de l'augmentation du parc de logements (N. Hamouda 2009)¹² (rapport sur le développement humain en Algérie 2008)¹³ ? Selon ce chercheur, « la constitution de la famille est liée à la politique de l'emploi et à celle du logement » ; donc l'évolution constatée dans l'élévation du nombre de mariage est tributaire de l'amélioration des conditions de vie des individus.

Or, face à cette situation de mariage longtemps retardé ou différée : quelles sont les stratégies mises en œuvre par les jeunes gens et les jeunes filles pour une vie à deux ?

Dans la société Algérienne, le mariage demeure l'institution privilégiée et le cadre légal et légitime de l'accès à une vie sexuelle pour les jeunes gens et particulièrement pour les jeunes filles du fait de la condition de la préservation de la virginité : comment les jeunes filles et jeunes gens construisent et vivent leurs liens amoureux ?

Face aux transformations observées au niveau des relations hommes / femmes, l'existence des lieux de sociabilité des jeunes notamment, les lieux de formation et d'études et les lieux de travail, de restauration (pizzeria etc.), favorisent les rencontres mixtes, l'extension des espaces d'internet, l'usage de plus en plus

¹² Hamouda, Nacer-Eddine, « les conditions de vie des familles Algériennes », in journée d'étude sur *la stratégie de la politique famille* Alger, le 29 Novembre, 2008.

¹³ Rapport présenté à l'université d'Oran le 14 juin 2009 par le président du CNES.

grand de la téléphonie mobile, tous cela a facilité les contacts et la communication entre les sexes.

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à se fréquenter, à nouer des relations et à se constituer en couple, par conséquent les relations pré-nuptiales entre les jeunes filles et jeunes garçons au sens de relations amoureuses « soft » dans les limites des règles de conduites qui régissent la sexualité ; c'est à dire sans qu'il y ait de relations sexuelles, sont de plus en plus acceptées par les familles notamment dans les grandes villes où des couples sont de plus en plus visibles.

Ces relations de couple sont tolérées notamment quand elles s'inscrivent dans la perspective d'un projet de mariage, néanmoins les relations de couples d'amoureux ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre des relations « soft » comme l'exige et le recommande la société, il arrive que les lois de la nature outrepassent les règles sociales et religieuses et les jeunes en question passent aux relations sexuelles, c'est le cas des mères célibataires objet de notre axe de recherche qui s'intéresse à l'analyse des questions relatives aux conditions qui ont favorisé la mise en relation et la constitution du couple chez les mères célibataires, notamment les modes d'entrée en couple, le choix du partenaire (dans la parenté, du voisinage,) les lieux de rencontre, la perception des relations sexuelles, le projet du mariage.

Nous nous sommes arrêtées sur les difficultés rencontrées dans ce vécu amoureux marqué par les prohibitions et les interdits et plus particulièrement l'interdit d'avoir des relations sexuelles :

Quelles sont les stratégies adoptées par les deux partenaires pour une vie à deux ? Quelle est la place réservée au couple chez les mères célibataires notamment suite à la rupture avec le partenaire /généiteur ?

On s'interroge à la fois sur :

-les stratégies de mises en œuvre par les mères célibataires en vue de la reconquête et la reconstruction de liens de couple après

une première expérience de lien amoureux non couronnée par un mariage.

-sur l'impact de cette situation (mère hors mariage) sur leur choix d'un futur partenaire : quels sont les comportements et attitudes entreprises à son égard ? Quelles représentations et attitudes ont-elles à l'égard du mariage ?

En Algérie, 3000 mères célibataires¹⁴ sont enregistrées chaque année. Durant deux décennies et au niveau de la wilaya d'Oran, de 1984 à 2004 ont été recensées 5588 mères célibataires, soit une moyenne de 280 mères célibataires par an.¹⁵ Ce qui annonce d'une certaine remise en question des normes et règles de conduites qui régissent les conduites amoureuses.

Les mères célibataires représentent la catégorie qui, dans une relation de vie à deux, a transpercé les limites prescrites par la société dans une relation de couple non marié. Dans ce sens la catégorie des mères célibataires traduit cette formation des liens de couple dans la transgression. Par leurs actes, ces mères célibataires, outrepassent les limites de la tolérance telle qu'elle est imposée en matière de relations hommes / femmes qui réfutent les relations sexuelles hors mariage, elles transgressent l'interdit sexuel et révèlent une pratique de rapports sexuelles prohibées par la famille et la société.

Ces couples ont des liaisons extraconjugales dont le processus de vie à deux semble être inachevé par le fait de la rupture des liens par le partenaire dès la survenue de la grossesse ou la naissance de l'enfant et aussi par le fait que les mères célibataires se trouvent souvent seules à assumer les conséquences d'une relation à deux.

¹⁴ Source ministère de la solidarité Nationale

¹⁵ Rahou, Yamina (2006), « Les mères célibataires » in *Femmes et projet de vies*, projet de recherche sous la direction de Nouria Benghabrit Remaoun, CRASC.

Ce processus de construction du couple pose en fait la problématique de l'aptitude¹⁶ à pouvoir assumer ses responsabilités et continuer cette vie de couple au vu des moyens et des ressources permettant de mener une vie à deux.

État de la littérature sur la question du couple et du mariage chez les mères célibataires.

L'examen de la bibliographie relative aux travaux de recherche sur la question du couple et des liens pré-nuptiaux, du mariage et du choix du conjoint dans notre contexte sociétal nous révèle que ces sujets s'avèrent très peu investis par les chercheurs, notamment les sociologues.

Ce sont les démographes qui, ces dernières années, ont traité du mariage et du célibat (Kateb et Bedidi), la bibliographie relative aux mères célibataires en Algérie, catégorie stigmatisée, nous paraît plutôt réduite et insuffisante.¹⁷ Par contre, la recherche sur les enfants abandonnés requiert beaucoup plus l'intérêt des chercheurs en sciences sociales que celle sur les mères célibataires : ce constat ne traduit-il pas l'attitude réservée à aborder ce sujet en raison du caractère « tabou » de la situation des mères célibataires d'où la conséquence de non reconnaissance des mères célibataires en tant qu'objet de recherche ?

Les études dans notre pays se canalisent souvent sur l'enfance abandonnée¹⁸. L'étude sur l'enfance assistée traduit comme une hésitation à traiter des mères célibataires comme objet de recherche autonome et patent et le fait de s'intéresser à l'enfant abandonné ne traduit-il pas d'une certaine « neutralité » sociale partant de l'idée qu'il s'agit d'enfants innocents qui méritent d'être

¹⁶ Meintjes, Sheila, conférence « sur les théories féministes », in *institut de recherche et de la formation sur les droits des femmes et de la participation citoyenne*, université de Witwatersrand département des sciences politiques- Afrique du sud 29 juillet 2010.

¹⁷ A moins que des travaux de recherche sur les mères célibataires en Algérie existent ailleurs dans d'autres universités du territoire national.

¹⁸ Mimouni-Moutassem, Badra (2001), *Naissances et Abandons en Algérie*, Paris, éd Karthala.

protégé ? Plus encore, ne s'agit-il pas d'une dénégalation des mères célibataires sur le plan institutionnel ?

Traiter la problématique des mères célibataires interroge un sujet sensible qu'est la sexualité et peut être vu comme « un parti pris social », à savoir l'autorisation des relations sexuelles hors mariage. L'analyse de l'état de la littérature nous a permis de repérer quelques-unes de ces études et recherches, ces dernières se distinguent par deux types de littérature : celles qui relèvent de la recherche académique (thèse et mémoires) et celles qui relèvent des études et expertises.

Recherche de type étude et expertise

La recherche sur le site internet du Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP) nous a permis de trouver dans la partie des études, une étude non consultable dans la rubrique : planification familiale et santé reproductive sous le titre : « les enfants abandonnés pour cause de célibat maternel et les mères célibataires » Alger¹⁹, dont la date n'est pas précise.

Nous avons également relevé à travers le net la participation du CENEAP avec communication relative à une étude réalisée en 2005 sur « le profil sociodémographique des mères célibataires ». Lors de la 5^{ème} conférence africaine pour la population en 2007, une communication a été présentée intitulée « les mères célibataires au Maghreb »²⁰, l'étude n'est pas publiée, seul le titre de la communication était publié.

Par ailleurs, une étude récente réalisée par le CENEAP et non publiée dont nous avons pu étudier le rapport porte sur les mères célibataires et les enfants abandonnés. Elle se base sur une enquête nationale²¹, menée auprès de 873 cas de mères célibataires issues de

¹⁹ In <http://www.ceneap.com.dz/Home.htm>

²⁰ Les mères célibataires au Maghreb in <http://uaps2007.princeton.edu/download.aspx?submissionId=70305>

²¹ Rapport du CENEAP, *Les enfants abandonnés pour naissance illégitime et les mères célibataires*, 2002-2003.

14 wilayas, elle révèle que la grande majorité des mères célibataires soit 96,50% sont âgées entre 16 et 45 ans dont 23,6 % d'entre elles appartiennent à la catégorie d'âge des 21-25 ans et 21,31 % à celle des 26-30 ans, ce qui nous, donne un taux de près de 45 % de femmes âgées de 21 à 30 ans. Quant à leur niveau d'instruction, elles sont respectivement 30,8 % et 29,1 % à avoir les niveaux d'instruction primaire et moyenne, soit 60 % correspondant pour les femmes ayant le niveau de l'enseignement fondamental et 18,55% sont sans instruction. Un niveau relativement appréciable qui leur permet l'utilisation des contraceptifs.

Or dans le contexte de notre société, la prise des contraceptifs n'a aucun rapport avec le niveau des études pour ces jeunes filles²². Leur attitude à l'égard de la contraception trouve son explication beaucoup plus dans la conception et les représentations qu'elles ont des relations sexuelles hors mariage.

Selon les résultats de cette enquête relative à la situation des mères célibataires, les données sur leur situation professionnelle révèlent que 68,5 % d'entre elles déclarent n'avoir jamais travaillé, seules 4,24% sont à la recherche d'un premier emploi et le reste soit 64,3 % sont des jeunes filles au foyer.

Parmi, celles qui se sont déclarées sans emploi, 47,4% sont en réalité des prostituées et disposent d'un revenu. Sur les 25% ayant déclaré avoir un emploi, seulement 7,7% d'entre elles ont un emploi permanent. Par ailleurs un élément significatif est à enregistrer : 321 des mères célibataires, plus d'un tiers, soit 37%, des enquêtées déclarent avoir conçu leur enfant suite à une décision personnelle et volontaire. En effet, si cela peut à priori être considéré comme un indice important de la volonté de ces femmes de disposer de leurs corps, voire un indicateur de leur autonomie, il est enfin de compte contredit par leurs actes d'abandon de leurs nouveaux nés.

²² Sur 24 mères célibataires interviewées sur leurs attitudes à l'égard de l'utilisation des contraceptifs par les jeunes filles, 21 d'entre elles répondent par la négative. Selon elles, cela n'a pas lieu d'être pour une fille non mariée.

La question qui s'impose : ont-elles sous-estimé la responsabilité et les conditions de prise en charge d'un nouveau-né ? Cet indice ne traduit-il pas cette décision d'avoir un enfant comme un moyen de forcer la main au partenaire et d'aboutir au mariage ? La naissance d'un enfant n'est-elle pas utilisée comme stratégie de construction du lien marital²³ ?

Il est à souligner que cette étude quantitative réalisée sur la base d'un questionnaire a le mérite d'appréhender cette réalité mais doit être prise en compte avec prudence car elle énonce que, parmi celles qui déclarent être sans emploi, 47,7 % des mères célibataires déclarent se prostituées²⁴.

La question qui se pose est celle d'où les chercheurs ont-ils trouvé ces mères célibataires ? Sachant qu'il est difficile dans la recherche de terrain de rencontrer des mères célibataires : s'agit-il des femmes rencontrées dans les centres d'accueil ou dans les maternités et structures des directions sociales où dans les lieux d'exercice de la prostitution pour retrouver que près de la moitié de l'échantillon sont des prostituées.

Nous avons aussi élargi notre recherche sur le net aux pays du Maghreb dont la proximité culturelle et sociétale est importante. On a enregistré qu'il s'agit souvent d'études, d'articles de presse traitant exclusivement de la prise en charge sociale et psychologique des mères et de leurs nouveaux nés. Nous citons dans ce sens une étude réalisée au Maroc²⁵ et qui a touché 160 mères célibataires. Parmi les résultats majeurs de cette étude qui se rapprochent de nos questions de recherche, nous avons constaté que la grande majorité des partenaires des mères célibataires, soit 78% sont issues de l'entourage proche (connaissance ou du

²³ Nous avons eu l'occasion d'étudier le cas d'une mère célibataire multipare, qui était à son deuxième enfant et qui nous a déclaré qu'elle pensait retenir son partenaire par la grossesse pour qu'il l'épouse.

²⁴ Une étude qualitative approfondie aurait été utile pour vérifier ce résultat

²⁵ Cherkaoui, Nadia et Zerari, Hayat (2002), « Etude sur les mères célibataires et les enfants nés hors mariage dans la wilaya de Casablanca » réalisée pour le compte de l'UNIFEM, UNFPA in http://www.un.org.ma/IMG/pdf/unifem_19_fr.pdf

voisinage), ce qui a suscité un sentiment de confiance et 63 % d'entre elles inscrivaient leurs relations dans une perspective du mariage. Les auteurs de l'étude relèvent la grande détresse de ces mères célibataires : « l'avenir de ces femmes est perçu comme brisé parce qu'elles n'ont pas pu s'inscrire dans la normalité et la légalité²⁶, soulignant par-là la valorisation du mariage légal perçu comme aboutissement d'une vie à deux.

Recherche de type académique

Les travaux de recherche qui abordent les questions des mères célibataires, du mariage et du choix du conjoint sont réalisés de manière indépendante. Les thèmes ayant trait à la question du couple et du mariage chez les mères célibataires ne semblent pas faire l'objet de recherche. Ces questions du couple et du mariage sont traités en référence aux femmes et aux hommes unis par le mariage légal et légitime.

Pour ce qui concerne notre pays, la recherche que nous avons menée nous a permis de relever quelques travaux de recherche sur les mères célibataires dont celles menées par Bensouna et le psychiatre Boucebcî²⁷. Elles ont pour objet l'analyse du vécu psychologique des mères célibataires et du fort sentiment de culpabilité qui les caractérisent du fait d'avoir eu des maternités hors mariage et par là des relations sexuelles extraconjugales.

Dans une étude sur les mères célibataires à Oran²⁸, nous avons relevé la place du sentiment amoureux dans la relation avec le partenaire. L'ensemble des mères célibataires interviewées n'ont pas choisi d'être enceintes. C'est l'attachement et la confiance en leurs partenaires notamment l'assurance d'une promesse de mariage, qui est à la base des conséquences non prévues des

²⁶ *Op.cit*, p.86.

²⁷ Boucebcî, Mahfoud et Bensouna, Nadia (1977), « Profil psychosociologique d'un groupe de mères célibataires en Algérie », in *Revue de psychopathologie africaine*, n°3, Vol.13.

²⁸ Rahou, Yamina (1984), « Les mères célibataires à Oran : discours et vécu », mémoire de licence en Sociologie, université d'Oran.

relations sexuelles. Nous notons par-là l'importance de la place accordée au mariage comme cadre socialement reconnu pour une relation à deux durable. Selon elles, la pérennité d'une relation pré-nuptiale doit être sanctionnée par le mariage non seulement au sens de la célébration solennelle, à savoir l'organisation de la fête mais beaucoup plus au sens de la reconnaissance juridique à travers l'enregistrement de l'acte de mariage à l'état civil. En effet, si l'existence des mères célibataires n'est pas reconnue, c'est le phénomène des naissances hors mariage et l'abandon des nouveaux nés dans les institutions publiques qui rend visible l'existence d'une relation de vie à deux donc d'une sexualité en dehors du couple conjugal légitime. Cette sexualité non contrôlée et non assumée car survenue par effraction remet en cause un des principes socioculturels et religieux le plus intangible, à savoir l'accès à la sexualité dans le seul cadre autorisé qu'est le mariage légal et légitime.

Par ailleurs, en matière de recherche sur la problématique du couple et du mariage dans la société Algérienne, nous notons l'analyse de F.Adel²⁹, ce dernier souligne les conséquences de l'investissement des femmes dans le projet professionnel ou des études et de la formation sur le recul de l'âge au mariage : « *plus l'investissement dans les études est long, plus les chances de se marier tard augmentent. De sorte que l'un renforçant l'autre, on se retrouve face à une catégorie de femmes dont le privilège de la profession se transforme en handicap sur le marché matrimonial dans la mesure où le célibat (féminin surtout) correspond à un non être* ». Par ailleurs dans une réflexion récente, le chercheur D. Hadj Ali³⁰ souligne que les recherches intéressantes sur le célibat des femmes de niveau supérieur menées par Hayef³¹

²⁹ Adel, Faouzi (1989/1990), *formation du lien conjugal et nouveaux lien familiaux*, thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Louis Roussel, Université de Paris V, p. 44.

³⁰ Hadj Ali, Djamel-Eddine, « célibat Féminin. Instruction et activité en Algérie » in *Changements familiaux, Changements sociaux*, Actes du 3^{ème} colloque Département de Sociologie, 20-21 janvier 2004, p.106-126.

³¹ Hayef, Imane (1993), « *Le célibat des femmes en Algérie* », Annuaire de l'Afrique du nord (AAN), tome XXX, p.251-257.

et Adel³², Hayef et Djabi³³ ont fait admettre l'idée que le célibat des femmes est causé par l'investissement dans des études plus longues ou dans une carrière professionnelle et n'ont pas renseigné sur le célibat enregistré par les autres niveaux d'instruction placés dans les mêmes conditions que leurs homologues du supérieur³⁴. Or, si l'on observe l'âge moyen au mariage, on constate que le phénomène du recul de l'âge du mariage touche toutes les catégories de femmes. Cependant, le chercheur, cité précédemment, mentionne un fait majeur : « les deux auteurs évoquent plutôt un célibat mal vécu : angoisse souligné par Hayef et sentiment d'être sanctionné par la société soulevé par Djabi³⁵ ».

Dans sa thèse sur *la formation du lien conjugal et nouveaux liens familiaux* F. Adel³⁶ souligne un indicateur important qui caractérise les mutations de l'institution du mariage qui est celui de l'existence d'un marché matrimonial perturbé caractérisé par :

- Le double désir des individus de s'affranchir du mariage arrangé et du mariage consanguin.

- Du désir d'exercer le libre choix du conjoint dans un contexte de mutations sociales culturelles et économiques. Il s'agit d'un libre choix qui enseigne sur un processus d'individuation en cours de maturation et de la volonté de disposer de soi à travers la prise de décision individuelle.

Dans son étude, il note aussi les changements survenus au niveau des valeurs et des aspirations humaines qui régissent les rapports hommes femmes, notamment l'apparition et le développement du sentiment amoureux comme élément constitutif du lien conjugal.

³² Adel, Faouzi, « Femmes et mariages », in Actes de l'Atelier « *femmes et développement* » Alger, 1994, Oran, CRASC, 1995, p. 65- 74.

³³ Cité par Hadj Ali, Djamel-Eddine, *op. cit.* p.107.

³⁴ *Op.cit.* p.107.

³⁵ *Op.cit.* p. 108.

³⁶ *Op.cit.*

En effet, cette quête de l'affirmation de soi et de l'exercice de l'autonomie, quoiqu'elle vise une relation de vie à deux ou une réalisation du projet du mariage, elle se caractérise par des stratégies de contournements et parfois de rupture avec les normes qui régissent le mariage et les critères du choix du conjoint.

Actuellement cette perturbation du marché matrimonial, induite par la place qu'occupent les nouvelles valeurs du sentiment amoureux et du droit de disposer de son avenir matrimonial, est accentuée par une double crise : celle du chômage et de la pénurie du logement.

Dans une analyse sur le mariage en Algérie, Zahia Bedidi³⁷ souligne les mutations profondes survenues dans le choix du conjoint à la faveur de l'accès des femmes à l'instruction, la formation et l'accès au travail. Une mutation qui favorise l'exercice d'une autonomie dans le choix du partenaire conjugal à l'émergence de nouvelles attitudes socioculturelles. Dans ce sens elle souligne « *plus les jeunes sont indépendants par (l'école et le travail), plus ils sont en contact avec les modèles culturels divers.....plus ils auront tendance à vouloir participer, au premier rang qui les concernent, le mariage...* » (Véronique Hertrich et Thérèse Locoh 199)³⁸.

Cette évolution est à l'intersection des changements enregistrés survenus au sein des familles (nucléarisation, baisse de la fécondité, recul de l'âge du mariage) et de la société (urbanisation importante, émergence de nouveaux espaces de sociabilité..). Changements qui ont permis à l'échelle de l'individu une révolution sentimentale (Hamid. Ait Amara 1994)³⁹, allusion à la tendance au mariage d'amour, observés chez les diplômés et les universitaires, tendance qui traverse les jeunes des autres couches sociales ; ce qui a permis la « remise en cause du mariage comme seul lieu possible

³⁷ Bedidi, Zahia (2009), « le mariage au cœur du rapport individu – famille – société », in *du genre en Afrique*, hommage à Thérèse Locoh coordonné par Jacques Vallin éd, Ined, p. 179-193.

³⁸ *Op cit.*, p.181.

³⁹ *Op, cit.*, p.184.

d'expression de la sexualité (voire de la procréation) par un allongement sans précédent de la durée du célibat »⁴⁰.

Cette évolution a un impact considérable sur les modes d'organisation et de régulation non seulement du marché matrimonial mais aussi de la vie sexuelle des individus. Ainsi, le mariage précoce, comme facteur de régulation de la sexualité des hommes et des femmes de notre société n'est plus en vigueur.

Les mères célibataires, de par leur situation d'existence, mettent en exergue les différents changements socioculturels survenus à l'échelle de l'individu surtout au niveau de la situation des femmes et de leurs rapports à autrui. Même si ces changements sont le fait d'une minorité, leurs poids et leur symbolique dans l'imaginaire collectif est très révélateur de l'ébranlement de l'assise culturelle et religieuse des comportements individuels prescrits par le groupe social en matière d'accès à la sexualité. La question qui s'impose donc est : comment concilier dans ce cas aspiration individuelle et conformité aux règles sociales dans un contexte en pleine mutation ?

Méthodologie et terrain de recherche

Au début de notre recherche, nous avons proposé une étude quantitative à travers le recueil de données statistiques sur le nombre des mères célibataires et une étude qualitative basée sur des entretiens approfondis, mais nous avons constaté que l'approche quantitative ne nous renseignait pas suffisamment sur le processus ou les conditions et les stratégies de la construction des relations du couple chez cette catégorie de population, dans ce sens nous avons privilégié l'approche qualitative basé sur des entretiens approfondis. Pour ce faire, un guide d'entretien fut élaboré regroupant les aspects sociodémographiques de l'interviewée (trajectoires familiales et scolaires), celle des circonstances de la rencontre avec le partenaire, du vécu

⁴⁰ *Op.cit.*, p.192.

amoureux, des représentations et de la notion du couple et du mariage.

Les entretiens auprès des mères célibataires ont été précédés par des prises de contact, séances de discussion informelle en vue de tisser des liens et mettre en confiance les intéressées en expliquant le caractère exclusivement scientifique de notre travail et le respect de l'anonymat des interviewées. Pour le contact de ces mères célibataires, nous nous sommes appuyés sur le réseau relationnel que nous avons établi lors de notre travail de terrain précédent sur « femmes, projet de vie »⁴¹.

Terrain de recherche

Au départ, nous avons opté pour la réalisation de l'enquête au niveau de la « clinique point du jour à Oran » dont le choix nous était dicté par la possibilité d'accès, mais après deux essais d'entretien nous étions confrontées à des difficultés liées aux conditions du déroulement des entretiens. Ces difficultés ne se sont pas posées, pour nous, au niveau de l'établissement des contacts et des liens de confiance avec nos interviewées mais se sont situées au niveau du lieu du déroulement de la recherche où nous pouvions rencontrer des mères célibataires.

Les structures sanitaires, lieux privilégiés de rencontre de mères célibataires, deviennent de plus en plus inappropriées pour réaliser l'entretien, vu que ces derniers demandent la tenue de plusieurs entrevues, en plus, le séjour des mères célibataires au niveau de la clinique ne devait pas dépasser deux jours. Devant ce constat, nous avons décidé de réorienter notre terrain d'étude et de nous appuyer sur notre réseau relationnel composé de personnes ressources et d'informateurs privilégiés dont les liens avaient été établis lors de nos expériences accumulées durant nos précédents travaux de recherche. Ce réseau s'appuie sur nos liens avec le personnel de la direction de l'action Sociale (DAS) de la wilaya d'Oran (médecins

⁴¹ « Femmes, projet de vie », projet de recherche, CRASC dirigée par Nouria Remaoun- Benghabrit, CRASC, 2005-2008.

et assistante sociale) et sur nos relations avec deux mères célibataires⁴² qui sont nos informatrices clés. La qualité de ces liens sont la résultante de contacts et de relations établies de façon régulière et continues débouchant parfois sur la construction des liens d'amitié basés sur le dialogue et les échanges à travers des visites et des rencontres notamment lors des présentations d'activités culturelles (pièces de théâtres et concert de RAI) et sur aussi des relations de soutien et de solidarité envers les mères célibataires, ne serait ce qu'au niveau des démarches administratives.

Limites et difficultés du terrain

Parmi les difficultés importantes que nous avons rencontrées lors de notre travail de recherche sur le terrain, nous énumérons les conditions difficiles de rencontre et du déroulement des entretiens avec les mères célibataires. Lors d'un entretien avec une jeune mère célibataire⁴³ à la clinique « Point du jour à Oran » nous avons constaté que le cadre n'était pas approprié pour mener à bien la discussion car il se déroulait dans le bureau de l'assistante sociale, les va et vient du personnel étaient incessants et gênaient la conversation, il était difficile de continuer. Nous nous sommes limitées à une discussion sur l'état de santé, le vécu de la grossesse en guise de prise de contact pour continuer par la suite de l'entretien. Autres difficultés majeures, qui d'ailleurs nous ont interpellées, se caractérisent par les situations difficiles des mères célibataires qui décident d'assumer la garde de leurs enfants. Ces dernières se retrouvent face à des obstacles et des difficultés matérielles notamment au niveau de l'absence de structures appropriées d'accueil des mères et leurs nouveaux nés ne serait ce que le temps de se rétablir et de trouver une solution durable. Situations difficiles auxquelles nous étions confrontées et où nous étions sollicitées pour apporter aide et soutien. Une question nous

⁴² Notre relation avec une mère célibataire dure depuis plus d'une dizaine d'années.

⁴³ Ce cas de mère célibataire n'est pas intégré.

a préoccupée le long de notre recherche : quelle doit être l'attitude du chercheur dans ces conditions à savoir être interpellé par l'interviewé? Nous nous sommes retrouvées dans une situation de dilemme. C'est comment amener les mères célibataires interviewées à comprendre et à dissocier l'acte de soutien et de solidarité de l'acte de recherche. Kaufmann dans *la trame conjugale*⁴⁴ considère les interviewées comme des collaborateurs et qu'on peut même leur accorder une rémunération. Dans les deux cas où nous étions sollicitées pour une aide nous avons expliqué clairement que si nous sommes solidaires ce n'est pas dans le but de réaliser l'entretien, nous ne voulions pas être considérées comme des personnes qui cherchent à soutirer des informations en contrepartie d'une aide. D'ailleurs nous avons volontairement cessé les entretiens durant un mois afin de leur laisser le libre choix aux interviewées de continuer ou pas les séances d'entretien. Le mois suivant nous avons repris les entretiens avec les interviewées dans un climat d'échange fructueux où l'une d'elles nous a fait part d'autres cas de jeunes filles dans la même situation qu'elles mais qui n'avaient pas gardé leurs nouveaux nés et qui se rencontrent chaque jeudi après-midi dans une pizzeria au centre-ville d'Oran. Elle nous a même donné quelques informations sur leurs parcours et nous a même invités à les rencontrer.

Résultats de recherche

Les résultats des entretiens menés auprès de dix (10) mères célibataires nous ont permis de relever deux générations de mères célibataires : celles qui sont âgées de 50 ans et plus (3 cas) et qui ont vécu leur socialisation familiale et scolaire dans les années 70 durant lesquelles la stigmatisation des mères célibataires était très forte. Le mariage était l'unique projet de vie et voie de salut pour les femmes y compris pour celles qui ont poursuivi des études. L'idée du déshonneur et de la déchéance dans l'accès au mariage

⁴⁴ Kaufmann, Jean-Claude (1992), *La trame conjugale, analyse du couple par son linge*, éditions Agora, livre de poche.

était intériorisée par les jeunes filles en raison de la perte de la virginité et en raison d'absence d'une solution alternative. A ce propos Amel disait : « je refusais les demandes de mariage pour cause de perte de virginité, je n'avais pas de solutions. Ce n'est pas comme aujourd'hui où les filles peuvent résoudre leurs problèmes en ayant recours à la chirurgie réparatrice pour recouvrir leur virginité ».

Cette génération a vécu dans une période durant laquelle les mères célibataires étaient passibles de crime d'honneur. Elles percevaient leur situation comme un échec fatal.

La deuxième génération de mères célibataires jeunes âgées de 24 ans à 41 ans dont 5 mères célibataires sont âgées de 24 à 33 ans et deux autres sont âgées respectivement de 40 ans et 41 ans. Ces mères s'inscrivent dans une socialisation qui certes valorise le projet matrimonial, mais en même temps accorde une grande importance à la réussite dans les études. Les jeunes gens et jeunes filles investissent de nouveaux lieux de rencontres et de sociabilités (salon de thé, pizzeria) s'ajoutant aux lieux déjà existants, celui du travail et de la formation. Ces lieux favorisent les contacts et la communication. Il s'agit là d'une importante mutation que connaît la société Algérienne, société arabo berbère de culture musulmane qui privilégiait la mobilité réduite des femmes pour ne pas dire leur claustration dans l'espace domestique. Dans une thèse du sociologue égyptien Mansour fahmy ⁴⁵soutenue en 1913, il abordait la question du mariage et de la constitution des couples chez les arabes et constatait que les concubines finissent toujours par accéder au statut d'épouses une fois devenues mères « Oum walad » au détriment des jeunes filles et des femmes du Harem appartenant au cercle familial des princes et vizir. La raison était que les concubines participaient aux rencontres et débats littéraires de l'époque et cela permettait de nouer des contacts, des échanges de sentiments amoureux et par là de nouer des relations extraconjugales avec les hommes du palais. Ainsi la réclusion des

⁴⁵ Mansour, Fahmy (2002), *La condition de la femme dans l'islam*, éd, Allia, p.144.

femmes du palais participait en quelque sorte à l'exclusion des femmes du marché nuptial

Les niveaux scolaires de nos interviewées nous renseignent sur «le capital intellectuel»⁴⁶ de ces femmes, deux d'entre elles ont un niveau universitaire (Dounia et Amel), cinq (5) des mères célibataires ont le niveau moyen et secondaire et deux d'entre elles ont le niveau primaire. Quant à leurs expériences pré-nuptiales, face à l'échec de leurs premières relations amoureuses, les mères de la première génération se sont résignées à leur sort, c'était comme une fatalité et ne pensaient pas au mariage, car selon elles, elles ont perdu la condition de leur accès au mariage à savoir la virginité. Amel a eu sa première relation durant son cursus universitaire et a souffert de la rupture avec son partenaire et est restée 10 ans sans connaître aucune relation amoureuse, par la suite elle a eu une relation avec un autre partenaire avec qui elle a eu son enfant et qui n'a plus donné signe dès qu'elle lui a annoncé qu'elle était enceinte. Tout au début de sa grossesse elle se marie par Fatiha juste pour légitimer aux yeux de l'entourage la future naissance et quelques mois elle rompt suite à une mésentente. Quelques temps après, elle a eu une relation avec un autre partenaire chez qui elle réparait souvent son véhicule et elle a failli se marier, nous dit-elle.

A propos du mariage, Amel nous raconte : « *j'ai eu beaucoup de demandes au mariage et des gens bien mais je refusais car je n'étais plus vierge* ». Et quand on lui a posé la question s'il y'avait à l'époque la possibilité de reconstituer sa virginité et si elle l'aurait fait. Elle nous répondit : « *il n'y avait pas à ce moment là cette chirurgie réparatrice, sinon je l'aurais fait* ». Le renoncement au mariage légal ne signifie pas l'abandon d'une relation de couple. C'est le cas de Dounia, mère célibataire qui après la naissance de son enfant, elle s'est mariée par Fatiha avec un autre partenaire qui a accepté sa situation de mère célibataire et a eu un deuxième enfant, mais suite à une mésentente avec la belle-mère elle s'est séparée de son conjoint. Actuellement elle vit en couple depuis 10 ans après avoir

⁴⁶ De Singly, François (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.

connu auparavant son partenaire en tant qu'ami durant quatre (04) années. Il lui a proposé le mariage mais elle a refusé. Elle tenait à son indépendance disait-elle. Mais, pour éviter le « qu'on dira t-on », elle dit aux gens qu'elle s'est mariée selon la coutume religieuse par « la Fatiha ». A ce propos, elle dit : « *il n'y a pas eu de cérémonie réelle de célébration de la Fatiha, j'ai juste dit à l'entourage quand ils me l'ont demandé que nous sommes unis par fatha* ». En réalité, il s'agit d'une sorte de concubinage car le partenaire ne vit pas sous le même toit, mais ils ont des rencontres régulières.

Par contre les mères de la deuxième génération sont moins résignées et ne vivent pas leur situation comme une situation sans issue. Elles sont à la recherche d'autres opportunités de rencontres pour nouer une relation durable qui sera sanctionnée par le mariage. C'est le cas de Houria qui s'est mariée avec un homme plus âgé qu'elle, actuellement elle est mère de trois (03) enfants. Mère célibataire d'un enfant âgé actuellement de 11 ans confié dès sa naissance à sa sœur qui l'élève encore à ce jour. Jeune et belle, elle avait 22 ans lorsqu'elle rencontre son partenaire qui en avait 46 ans doté d'une situation confortable, elle l'épouse. Elle nous déclare « *j'ai fait le mariage comme si j'étais jeune fille, j'ai fait la « henna »⁴⁷ et je suis sortie de chez mes parents en robe blanche* ». Avant de se fixer sur le choix de son mari, elle a connu un monsieur aisé qui lui a proposé le mariage mais il ne l'a pas intéressé car, selon elle, il était un peu « *aroubi* », montagnard, selon ses propos. Cette stratégie de compenser les atouts de la beauté et de la jeunesse est mise en place pour épouser quelqu'un de plus âgé mais doté d'une situation confortable à savoir logement, travail, « *quelqu'un bien installé* » selon la terminologie de Bozon⁴⁸.

Naima, mère célibataire, mariée, a connu son partenaire dans son lieu de travail. C'est un jeune célibataire qui est s'était pris d'amour à elle. Elle aussi déclare avoir fait le mariage comme si

⁴⁷ Cérémonie de fête organisée chez la famille de la jeune fille avant qu'elle quitte le domicile parental et à laquelle sont conviées les femmes des deux familles, celle de l'époux et celle de l'épouse.

⁴⁸ Bozon, M., *op.cit.*

c'était une jeune fille avec sortie en robe blanche, cortège de mariée... etc. Avant lui elle a eu une relation de deux ans avec un homme qui lui a promis le mariage, il se comportait comme si c'était son mari. Elle raconte : « *il me commandait, je ne pouvais pas sortir sans son autorisation même pour aller au bain. Il assurait mon entretien « kan yesraf aliya* ». Ils passaient des nuits de temps en temps ensemble dans un appartement. Sa mère était au courant, ses parents étaient divorcés mais au bout de compte elle ne supportait plus son comportement de « macho » et comme la promesse de mariage tardait à se réaliser, elle a préféré le quitter.

Quant à Leila, elle eut une relation amoureuse de plusieurs années avec son partenaire mais ce dernier est décédé, victime d'un attentat terroriste. Quelques temps après, elle s'est mise en relation avec un autre partenaire durant une année, avec qui elle est tombée enceinte et qui dès qu'elle lui a annoncé sa grossesse, il disparut. Elle n'a pas gardé son enfant et elle l'a confié à une famille qui l'a adopté.

Depuis, elle est restée durant 3 années sans connaître personne, selon ses déclarations, car elle cherchait le bon parti. Depuis quelques mois, elle a un ami mais elle refuse d'avoir des relations plus poussées avec lui car il est plus jeune qu'elle. Elle raconte : « *j'ai rencontré quelqu'un qui m'a proposé le mariage et je lui ai dit la vérité, c'est-à-dire que je ne suis plus vierge et il a accepté et quand je lui ai dit : « comment va-t-on faire lors de la nuit de noces, si jamais ta famille veut la preuve de la virginité ». Il m'a répondu : « ça y'est c'est démodé, on demande plus ça et le soir de la fête du mariage on passe la nuit à l'hôtel, c'est comme ça que les gens font. »*. Leila hésite à donner son accord car il devait ramener ses parents pour la demander en mariage. Quand nous lui avons demandé son avis sur le mariage, elle nous a répondu : « *je ne me plains pas car je vois autour de moi des centaines de jeunes filles belles et qui travaillent et ne trouvent pas de maris, certes à mon âge je cherche à me caser mais pas avec n'importe qui. Je cherche quelqu'un que j'aime* ». Lorsqu'on lui a demandé quand tu racontes que tu n'es pas vierge, ça ne va pas faire renoncer celui qui a des intentions sérieuses de mariage, elle répond : « *non, je préfère dire la vérité comme*

ça je mesure si c'est quelqu'un d'ouvert et il m'accepte ou quelqu'un de fermé « mbougel » comme ça je prends mes précautions dès le départ ».

Leila est dotée d'un niveau scolaire moyen mais cultivée. Elle ne semble pas faire une fixation sur le mariage comme unique voie de salut, elle a déjà voyagé en France, elle est intéressée par la vie européenne. Elle projette d'émigrer, elle a demandé plusieurs fois le visa mais ne l'a pas eu.

Souad a eu une première relation amoureuse à l'âge de 20 ans qui a donné naissance à un enfant. Suite à une proposition d'une amie qui l'hébergeait, elle se marie officiellement avec son partenaire, ce dernier donne le nom au nouveau-né, mais des problèmes sont survenus au sein du couple, elle quitte le domicile conjugal avant même que la procédure de divorce ne soit entamée. Elle craint que le mari demande l'annulation de la reconnaissance de l'enfant et insiste sur la protection de son enfant qui est scolarisé.

Abla, mère célibataire, s'est mariée juste après la naissance de son enfant par la Fatiha avec un homme qui avait une épouse stérile, il a adopté son fils, elle vivait en coépouse, elle a eu un deuxième enfant avec lui mais à la suite d'une mésentente avec sa coépouse, elle finit par le quitter et divorcer. Issue d'une famille d'une ville de l'intérieur du pays, elle est venue à Oran accoucher et c'est là qu'une dame qui l'accueillait lui proposa un homme pour se marier. Selon elle, son mariage était une occasion de légitimer sa grossesse et justifier la naissance de l'enfant auprès de sa famille.

Nous notons qu'au regard de leurs premières expériences pré-nuptiales ou extraconjugales, les mères célibataires semblent plus précautionneuses dans la construction des liens de couples. Tout en accordant une place au sentiment amoureux, elles n'occultent pas la perspective de construction de liens durables qui aboutissent au mariage. Libérées de la contrainte de la virginité, ce qui leur permet de vivre leur sexualité quand elles le désirent (cas de Leila), elles ne font pas de leur situation un drame du moment qu'il y a possibilité de recourir à la reconstitution de la virginité.

Les mères célibataires de la première génération âgée de 50 ans et plus même, si elles ne se sont pas mariées, semblent quelque part satisfaites de leur sort du fait qu'elles ont réalisé leur projet de maternité et cela en comparaison avec les femmes de leur âge qui ne se sont pas mariées et qui vivent seules. Les mères célibataires de la deuxième génération ne vivent pas leur situation comme une fatalité même si au départ cela a été vécu de façon pénible. Leur nouvelle situation est vécue comme un accident de parcours et la stratégie adoptée se caractérise par le recours à la stratégie de contournement des contraintes imposées par la société. Il s'agit aussi d'une stratégie d'intégration dans la norme sociale à travers la conquête prudente d'un nouveau partenaire en vue de réaliser le projet du mariage. Même si au départ leurs actes s'inscrivent dans la marge, les actes et les attitudes qui s'ensuivent se dirigent vers la conformité. Si les premières mères célibataires, avec le poids de la stigmatisation sociale, ont fait le deuil du mariage, les secondes ne perdent pas espoir pour réaliser le projet matrimonial.

Bibliographie

Adel, Faouzi (1995), « Femmes et mariages », in Actes de l'Atelier *femmes et développement* (Alger 18-21 octobre 1994), Oran, CRASC.

Adel, Faouzi (1990), *Formation du lien conjugal et nouveaux modèles familiaux en Algérie*, thèse de Doctorat d'état de sociologie, Université Paris V.

Bedidi, Zahia et Saadi, Nouredine (2009) « Algérie : femmes et familles entre droit et réalités », article paru en espagnol en liaison avec la casa arabe, in www.ined.fr/fichier/t_recherche/NoteDetSimple2010/54510.pdf.

Bedidi, Zahia (2009), « Le mariage au cœur du rapport individu – famille–société », in *du genre en Afrique* ; hommage à Thérèse Locoh coordonné par Jacques Vallin éd. Ined.

Bozon, Michel (2010), « La formation du couple », conférence au Crasc, 3 avril.

Cherkaoui, Nadia et Zerari, Hayat (2002), « Etude sur les mères célibataires et les enfants nés hors mariage dans la wilaya de Casablanca » réalisée pour le compte de l'UNIFEM, UNICEF, UNFPA in http://www.un.org.ma/IMG/pdf/unifem_19_fr.pdf.

Collection statistique, N°142, ONS, décembre 2008.

De Singly, François (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.

Hadj Ali, Djamel-Eddine et Lebsari, Ouardia, « Célibat Féminin. Instruction et activité en Algérie » in *Changements familiaux, Changements sociaux*. Actes du 3ème colloque Département de Sociologie, 20-21 janvier 2004.

Hadj Ali, Djamel-Eddine et Lebsari, Ouardia (2006), « *la famille Algérienne Les sources démographiques : limites et potentialités* », Alger, Document in www.cread-dz.com/cread/media/fafr.pdf

Hamouda, Nacer Eddine, « Les conditions de vie des familles Algériennes », in journée d'étude sur *la stratégie de la politique famille*, Alger, le 29 Novembre 2008.

Hayef, Imane (1993), « Le célibat des femmes en Algérie », Annuaire de l'Afrique du nord (AAN), tome XXX.

Kateb, Kamel (2001), *Fin du mariage traditionnel en Algérie ? (1876-1998), Une exigence d'égalité des sexes*, Préface d'Hervé Le Bras, Paris, éditions Bouhène.

Kaufmann, Jean-Claude (1992), *La trame conjugale, analyse du couple par son linge*, éditions Agora, livre de poche.

Mansour, Fahmy (2002), *La condition de la femme dans l'islam*, éd. Allia.

Marsaud, Olivia, « Les mères célibataires au Maghreb », <http://uaps2007.princeton.edu/download.aspx?submissionId=70305> www.afrik.com/article6434.html

Meintjes, Sheila, Conférence sur *les théories féministes* in institut de recherche et de la formation sur : « les droits des femmes et de la participation citoyenne », Université de Witwatersrand, Département des sciences politiques- Afrique du sud 29 juillet 2010.

Merabet, Imen « Université et développement : les étudiantes et leur projets d'avenir », in *Insaniyat, premières recherches*, n°29/30, juillet-décembre 2005.

Rahou, Yamina (2006), « Les mères célibataires » in *Femmes projet de vies*, projet de recherche, Crasc.

Rapport du CENEAP, *Les enfants abandonnés pour naissance illégitime et les mères célibataires*, Alger, 2002-2003.

Rapport présenté à l'université d'Oran le 14 juin 2009 par le président du CNES.

Rapport, *Femmes, projet de vie* : projet de recherche Crasc, dirigée par N. Remaoun- Benghabrit 2005-2008.

Revue du CENEAP. Analyse et prospective *mutations des structures familiales*, Alger, CENEAP, N°27-2003.

Courbage, Youssef et Todd, Emmanuel (2007), *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, éd du Seuil.